



Abus de faiblesse

Par olianto

bonjour a tous,

mon fils de 52 ans est reconnu handicapé pour un problème mental. Il n est pas suffisamment "handicapé" pour etre sous curatelle ou tutelle et dispose d'une situation financière assez aisée..

Un "ami" en qui il avait confiance a profité de sa faiblesse pour lui extorqué entre 1000 et 1500 e (en lui demandant 50e par ci par la), chaque fois qu il sortait ensemble , au moment de payer il avait toujours "oublié" son portefeuille.

Je viens d apprendre cela en rencontrant par hasard ses autres

amis (témoin du problème) qui m ont informé de ce souci...

comment faire comprendre a ce "voleur" que ce qu il a fait est honteux et punissable par la loi?

merci d avance

Par TUT03

Bonjour

c'est avant tout à votre fils qu'il faut parler

votre fils dispose librement de son argent, il le donne volontairement à son ami, donc sauf si clairement, cela est un prêt et formalisé comme tel entre eux au moment de la remise d'argent, avec un délai de remboursement convenu, "je te prête 50 euros mais tu me les rends demain avant midi", ce n'est pas un abus

avez vous eu une discussion avec votre fils pour entendre sa version des faits, remet il cet argent en indiquant que l'ami doit le rembourser mais ne le fait pas ou remet il cet argent à titre de cadeau ? selon la version de votre fils

dans le premier cas, vous pouvez indiquer à votre fils qu'il peut cesser de remettre de l'argent à l'avenir et tenter un recours judiciaire pour récupérer l'argent prêté mais compte tenu de la modestie des sommes et des circonstances, il lui sera difficile d'apporter la preuve du prêt sauf si tous ses copains temoignent par écrit contre l'ami profiteur que c'est formellement un prêt et non un don

ceci dit, les amis témoins peuvent d'ores et déjà donner leur façon de penser à l'ami profiteur au moment où ils sont témoins des faits

si c'est un don, il fait ce qu'il veut

dans tous les cas, si vous n'êtes pas son représentant légal , VOUS n'avez aucun recours

et même s'il bénéficie d'une mesure de protection, il serait libre de faire ce qu'il veut de l'argent à sa disposition

pour mettre en place une mesure de protection, la libéralité n'est plus un motif recevable , il faut que les facultés mentales et/ou physiques soient altérées et que cela soit établi par un certificat médical délivré par un médecin inscrit sur une liste établie par le Procureur de la République

Par ESP

Bonjour

"Pour mettre en place une mesure de protection, la libéralité n'est plus un motif recevable"

Cela existe en cas de prodigalité ou compulsivité provoquant un surendettement.

Par olianto

Bonjour a tous,

c est le fils qui parle la, j étais pas au courant du message de ma mère et on vient d en discuter (elle pensait faire bien donc aucun problème pour moi)...

en fait c est plus compliqué que ca, il a abusé de ma "gentillesse" a chaque sortie il me laissait payé et il me disait , je te rembourserait t inquiète pas, ou alors t'a pas 50 ou 100e à me prêter pour donner a mes filles et la il se servait avec mon accord bien sur dans mon portefeuille, ou encore en faisant des achats sur internet"tu peux m avancer la commande"

Les sommes se sont accumulées sans que j y prete plus attention que ca, j ajoutait juste la somme "prêtée" jour par jour dans mon calendrier sans jamais faire le total

Et comme je déménage je lui ai demandé de me rendre l argent (environ 1500?) , il m a juste répondu que je pouvais m assoir dessus.

Comme un incrédule de base (tout le monde il est beau tout le monde il est gentil), je lui ai toujours fait confiance,l'argent ne représentant pas grand chose pour moi (désolé si j en choqe certain) et c est maintenant que je me rend compte qu il m'a pris pour la "banque de france".

Oui je suis reconnu adulte handicapé, et j ai clairement d'un point de vue médical l ensemble des éléments pour prouver mes faiblesses.

Mes amis mon toujours averti qu il abusait de moi(et ils sont prêts a faire des attestation comme quoi ils l ont vu agir de la sorte avec moi) , et ma réponse était toujours la meme qu ils ne s inquiètent pas que je pouvais lui faire confiance, et c est la que j ai eu tout faux a ce jour.

Ma question est simple est ce que j ai un recourt, je ne demande pas forcément le remboursement, mais juste un rappel a la loi pour lui remettre les idées en place.

Merci d avance et éviter les jugements sur mon comportement qui est pas très positif je l admet et je peux m en prendre qu a moi meme.

Cordialement

Par TUT03

ESP

si le certificat médical n'indique pas d'altération du jugement , il n'y aura pas de mesure de curatelle, en revanche il peut y avoir une mesure d'accompagnement socio professionnelle (MASP)

vous pouvez déposer plainte contre votre ami et donner les noms de vos autre amis qui pourraient témoigner mais ce sera difficile de prouver l'abus dans la mesure où vous donnez cet argent volontairement, c'est le Procureur qui va qualifier les faits ou ne pas poursuivre

sinon vous pouvez lui demander de signer une reconnaissance de dettes et lui proposer un échéancier mais à vous lire, c'est mal engagé

Par olianto

bonsoir,

il y a du nouveau, il a récupéré les clés de chez moi par l intermédiaire de sa s?ur qui fait le ménage chez moi. Il a simplement récupéré des affaires qui sont a lui (qui était préparées je comptait lui rendre ces simplement des vêtements qui sont pas a ma taille).

pour ca je peut faire quoi?

bonne soirée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que voulez vous faire en pratique ? Récupérer des affaires qui lui étaient destinées ? ou passer un savon à la soeur qui ne devait pas lui laisser les clés ?

A votre place je chercherais une autre personne pour le ménage et je prendrais des distances par rapport à ces profiteurs qui ne vous respectent pas.

Par olianto

non c st pas ca du tout ca, ca s?ur a un retard mental (léger) , c est pour ca que je la prend comme femme de ménage je lui je donne 50e pour 3h et elle est très contente. son frere lui a sans doute demandé ou était ls clés sans jamais dire pourquoi il les voulait. donc elle a rien a avoir la dedans

Par yapasdequoi

C'est à vous de voir comment vous voulez gérer vos affaires.
Les réponses juridiques ont été données.
Ensuite c'est des relations humaines, à vous de voir comment réagir.

Par Heliegis

l'enjeu semble trop faible pour qu'une réponse judiciaire soit pertinente
par contre, prenez vos dispositions pour éloigner cette personne de votre cercle relationnel